

Liens entre le projet PROSCeSS et le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Le Projet PROSCeSS

Le projet PROSCeSS (PRoMotion de la Santé dans les Clubs de SportS) a démarré en 2018, grâce à un partenariat entre Santé publique France, Université Côte d'Azur et Université de Lorraine. Ces trois partenaires ont été rejoints en 2022 par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. Le projet PROSCeSS a pour objectifs de promouvoir la santé dans les clubs de sport et de les accompagner à devenir des milieux de vie promoteurs de santé. Afin de permettre aux clubs de sport d'agir en faveur de la promotion de la santé, l'équipe projet a créé plusieurs interventions, comme une formation MOOC ainsi qu'un accompagnement à la promotion de la santé à destination des clubs de sports, que l'équipe projet souhaiterait déployer au niveau national.

Ce document a ainsi pour but de présenter individuellement aux acteurs cités dans la stratégie de déploiement leur rôle, les actions qu'ils peuvent effectuer et la temporalité dans laquelle les faire.

Actions	Temporalité
Stratégie « communication »	
Transmettre les informations relatives au site internet / Mooc PROSCeSS dans leur newsletter deux fois par an ^(com1)	2024
Stratégie « plaidoyer »	
Transmettre des informations sur le bien-fondé de la démarche PROSCeSS et sur l'accompagnement (au moins une fois par an) ^(plai1)	2024
Associer l'équipe PROSCeSS aux actions entreprises et plaidoyers portés dans ces organisations (au moins une fois par an) ^(plai2)	2024
Informier l'équipe PROSCeSS des opportunités de plaidoyers (au moins une fois par an) ^(plai3)	2024

Stratégie « recherche »

Proposer des communications sur la recherche PROSCeSS et des partenariats de financement avec l'équipe PROSCeSS (**2 fois par an**) ^(rec1)

2024
-
2026

Stratégie « ressource »

Inscrire les actions de formation et l'accompagnement PROSCeSS dans les lignes budgétaires et la politique sportive ^(res1)

-

Autres acteurs effectuant les mêmes actions :

- Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (CDOS) ^(com1 ; plai1 ; plai2) ;
- Comités Régionaux Olympiques et Sportifs (CROS) ^(com1 ; plai1 ; plai2) ;
- Maisons Sport-Santé ^(com1) ;
- Conseils départementaux ^(plai1 ; plai2) ;
- Fabriques de territoire ^(plai1 ; plai2) ;
- Collectivités locales ^(res1) ;
- Départements ^(res1) ;
- Régions ^(com1 ; res1) ;
- Universités ^(rec1) ;
- Métropoles ^(rec1) ;
- Agences Régionales de Santé (ARS) ^(plai1 ; plai2 ; plai3) ;
- Instituts Régionaux d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) ^(com1) ;
- Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) ^(plai1 ; plai2 ; plai3) ;
- Réseau français des Villes-Santé ^(plai1 ; plai2) ;
- Fédérations sportives ^(com1 ; plai1 ; plai2 ; plai3) ;
- Conférence Des Directeurs et Doyens STAPS (C3D STAPS) ^(com1) ;
- Santé publique France (SpF) ^(plai1 ; plai2 ; plai3 ; rec1) ;
- Réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement (FRENE) ^(com1) ;
- Fédération Promotion Santé ^(com1 ; plai1 ; plai2 ; plai3) ;
- Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités ^(plai1 ; plai2 ; plai3 ; res1) ;
- Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ^(res1) ;
- Agence Nationale du Sport ^(plai1 ; plai2 ; plai3 ; res1) ;
- Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP) ^(rec1) ;
- Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) ^(plai1 ; plai2 ; plai3) ;
- Association Nationale des Élus en charge du Sport (ANDES) ^(plai1 ; plai2) ;
- Association Nationale des Directeurs et des Intervenants d'Installations et des Services des Sports (ANDIISS) ^(plai1 ; plai2) ;
- Association des Maires de France (AMF) ^(plai1 ; plai2)